



Règlements d'encan

Table des matières

1. Consignes aux vendeurs	3
1.1. Réservation d'un lot	3
1.2. Arrivée le matin	3
1.3. Responsabilité des boîtes.....	3
2. Santé animale	3
3. Fiche d'inscription	3
4. Boîtes	4
5. Remboursement des lots.....	4
6. Consignes aux acheteurs	4
7. Frais aux vendeurs.....	5
8. Paiement par la poste.....	5
9. Horaire	5

1. Consignes aux vendeurs

1.1. Réservation d'un lot

Il est possible de réserver un numéro de lot à l'avance. La réservation débute au moins trois semaines avant l'encan au numéro de téléphone qui sera annoncé à cet effet. La réservation dans les deux premières semaines est réservée aux membres en règle du club. Par la suite, tout le monde peut réserver.

Veuillez noter que même si vous réservez un lot, vous devez être sur place pour l'entrée de vos boîtes (car si vous êtes absent au moment de placer vos boîtes, vous perdez votre réservation et elle sera remise à une personne sur place. Veuillez consulter l'horaire à la fin des règlements.

1.2. Arrivée le matin

Avant d'entrer les boîtes dans le local d'encan, il est important de demander le numéro du lot de vente au responsable qui les distribue. Il est nécessaire d'avoir le nombre de boîtes à vendre à ce moment afin d'avoir l'espace nécessaire pour les placer.

Une fois ces informations en main, il faut procéder à l'inscription à la table du secrétariat. Vous recevrez les fiches à remplir à ce moment.

1.3. Responsabilité des boîtes

Le vendeur est responsable de ses boîtes et doit demeurer sur place jusqu'à la fin de la vente de son lot.

Sous la discrétion de l'encanteur, il est possible de vérifier la présence du vendeur avant de débiter la vente d'un lot, et de retirer ce dernier au complet si le vendeur a quitté.

Le club n'est pas responsable des lots qui pourraient être retirés.

2. Santé animale

Le Club se réserve le droit de retirer de la vente tout animal qui est jugé en mauvaise condition ou malade.

3. Fiche d'inscription

La fiche d'inscription à coller sur chacune des boîtes doit comporter les informations suivantes :

- La description de l'animal : race, sexe, âge, quantité
- Nom, adresse, téléphone et courriel du vendeur

- Le numéro du lot
- Le numéro de la boîte dans le lot

Il est de la responsabilité du vendeur d'identifier correctement le contenu de la boîte. Le Club se décharge de toutes erreurs ou omissions d'informations.

4. Boîtes

Les boîtes doivent être propres et très solides, appropriées à la grosseur et au confort de l'animal qu'elle contient. Si la boîte contient plus d'un animal, les mêmes règles s'appliquent à l'ensemble des animaux dans la boîte.

Chaque boîte doit comporter une fenêtre à l'avant qui permet de voir son contenu.

Il est interdit de placer de la paille dans le fond de la boîte car ce produit fini par diminuer la solidité du fond de la boîte. Il est recommandé d'utiliser du papier ou de la paille. Une boîte qui contient de la paille peut être refusé.

Les gros animaux seront mis à l'encan à l'extérieur du local. Dans ces cas, les fiches doivent être placées sur la table avec votre lot.

Les équipements pour petits animaux doivent être en bon ordre et fonctionnel.

Il faut indiquer le prix de départ pour les articles de grande valeur.

5. Remboursement des lots

Normalement, le paiement est disponible environ 30 minutes après la fin de la vente du lot. Il est possible de l'obtenir à la table de secrétariat. Dès que le paiement est prêt, il est annoncé par l'encanteur.

Des frais de 3 \$ seront chargés si le paiement est envoyé par la poste. Voir les explications plus loin.

6. Consignes aux acheteurs

Avant de pouvoir procéder à une mise, il faut que chaque acheteur soit enregistré et aie en sa possession une carte numéroté pour miser. Si un acheteur mise sans avoir de carte, il est possible, à la discrétion de l'encanteur, que la mise soit ignorée.

Les paiements doivent se faire en argent comptant seulement. Le paiement se fait immédiatement après la vente.

Une lampe de poche est fortement recommandée pour mieux voir le contenu des boîtes

avant leur mise en vente. Un carnet de note et un crayon sont également recommandés pour prendre des notes.

7. Frais aux vendeurs

Chaque vente est soumise à des frais. À ces frais il faut ajouter un tarif d'achat de billets pour identifier la boîte ou le produit à vendre. Ces billets coutent 0,25 \$ chacun et sont remis lors de l'inscription. Les frais des billets d'identifications sont soustraits des recettes de la vente du lot.

Le détail des frais est le suivant :

- 10 % sur les ventes pour les membres en règle
- 15 % sur les ventes pour les non-membres
- 5 % sur le rachat (tarif minimum de 1 \$ par boîte)

8. Paiement par la poste

Il est possible pour un vendeur de recevoir son paiement de vente de lot par la poste. Cette option n'est pas celle qui est privilégiée par le Club, mais demeure possible. Dans un tel cas, le Club retiendra 3 \$ pour couvrir les frais encouru pour la manutention, la production et les frais de poste de ce paiement.

Il est fortement recommandé aux vendeurs de recevoir leur paiement sur place.

9. Horaire

6h30 Arrivée des vendeurs et inscriptions
Début de l'installation des boîtes. Les vendeurs avec des lots réservés doivent être sur place.

7h00 Ouverture de la cantine
Déjeuner disponible sur place

8h30 Début de l'encan

10h00 Heure limite d'arrivée pour les vendeurs